

Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes

Session du 29 Juin 2017

Amendement présenté par l'Exécutif du Conseil régional

Intermodalité et écomobilité.

Agir concrètement et maintenant pour le report modal des marchandises

Rapport n° 543.

Exposé des motifs

La Région doit favoriser le report modal du transport de marchandises en organisant son action selon plusieurs horizons :

. à très court terme, en développant tous les projets permettant un meilleur usage du rail et de la voie d'eau,

. à moyen terme, en favorisant la montée en charge des dessertes d'autoroute ferroviaire alpine (AFA) qui utilisent les voies ferrées existantes, dans le cadre de la délégation de service public (DSP) lancée par les Etats français et italien, avec une nouvelle plate-forme à créer, située dans la région lyonnaise.

Un service de navettes ferroviaires « à grand gabarit » est prévu dans le cadre de la réalisation des nouvelles infrastructures « à grand gabarit » du Lyon-Turin, avec une plate-forme « à grand gabarit » qui serait positionnée au sud de Saint Exupéry. Ces questions relèvent de la mission confiée au conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD ; Hervé DE TREGLODE) sur la réalisation des accès alpins.

Amendement

Il est proposé de compléter la délibération n° 543, point I-1, par un ajout au 3^{ème} item (ajout en Italique) :

I-1)

- souligner et valoriser immédiatement la position d'Ambérieu pour la relance et le développement du fret ferroviaire classique (trains entiers ou « multi-lots », transport combiné classique...),
- apporter son appui à hauteur de 10 M€ à la réalisation de la nouvelle plate-forme d'AFA dont la localisation sera déterminée dans le cadre de la procédure de délégation de service public lancée par les deux Etats français et italien.